



DÉLIBÉRATION N°2017-12-08-5
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 8 décembre 2017

**POINT 5 : APPROBATION DES MODALITES DE REPARTITION DES CREDITS
RECURRENTS DES UNITES DE RECHERCHE**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015, le 3 juin 2016 et le 6 octobre 2017 ;
- VU** l'avis de la Commission de la Recherche du 13 novembre 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 30 voix pour et 2 abstentions, les modalités de répartition des crédits récurrents des unités de recherche pour la période 2018 / 2021.

À Nantes, le 8 décembre 2017
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX